

Mesdames et Messieurs les
Conseillers communautaires

Le 30 juin 2020

Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires,

- Considérant la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- Considérant l'Ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19 et notamment son article 10 ;
- Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales ;

J'ai le plaisir de vous convier à la réunion d'installation du Conseil communautaire qui se tiendra le **Lundi 6 juillet 2020 à 14 h 30** dans la **Salle du Broustic** – 11 Esplanade du Broustic à Andernos-les-Bains.


Par ailleurs, ce prochain Conseil se déroulera à nouveau en présence d'un public autorisé à y assister limité à 40 personnes.

Vous trouverez, ci-joint, l'ordre du jour, les rapports et leurs annexes le cas échéant.

Dans cette attente et comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires, l'expression de ma sincère considération.

Le Président de la Coban,




Maire de Biganos
Bruno LAFON

NB¹ : En cas d'indisponibilité, vous disposez de la faculté de confier un pouvoir à un autre membre du Conseil ; faculté étendue à 2 pouvoirs par élu pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire.

NB² : Afin que soient réalisés les portraits individuels des élus communautaires, un photographe sera présent en amont de la séance. Aussi, nous vous serions reconnaissants de **bien vouloir vous rendre sur place à partir de 13 h 45** ; un cliché sera pris toutes les 2 minutes environ afin de permettre à la séance de débuter à 14 h 30.